

Forum thématique

**LA PROTECTION DES JOURNALISTES EST ESSENTIELLE  
POUR LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME**

Déclaration de principes de Marrakech

A l'issue du Forum thématique sur la protection des journalistes et la lutte contre l'impunité organisé le 28 novembre par le syndicat National de la Presse Marocaine et la Fédération Internationale des journalistes dans le cadre de la 2eme édition du FMDH à Marrakech , les participants ont adopté la déclaration de principes de Marrakech sous le signe ; la protection des journalistes est essentielle à la promotion des droits de l'homme

Dans cette déclaration, les participants expriment :

- leur extrême préoccupation face à la recrudescence alarmante ces dernières années des violences à l'égard des journalistes et des professionnels des Médias à travers le monde en particulier dans les zones de conflits armés et d'instabilité politique : Assassinats , Agressions , censures , intimidations, harcèlements , enlèvements ,emprisonnements arbitraires et abus de procédures , menaces à leur vie et à leur sécurité morale et physique ; les exactions se sont multiplié ces dernières années contre les journalistes qui sont devenus des cibles stratégiques pour tous ceux qui tentent de contrôler l'information et museler la liberté d'expression en violation des garanties apportées par le droit international ( Etats , gouvernements , groupes extrémistes , milices armées , crimes organisée , individus et groupes d'intérêt économique et financiers ....etc) .
- Notent que malgré le renforcement du référentiel international en matière de protection des journalistes, les cas de poursuites judiciaires des auteurs des assassinats et d'agressions sont rares et que cette situation d'impunité a des conséquences terribles sur l'exercice de la liberté d'expression ainsi que sur la liberté des médias et constitue une violation des fondements de la démocratie et de l'état de droit . Les participants appellent la communauté internationale à agir rapidement pour mettre fin à l'impunité.
- Soulignent que La protection des journalistes et la lutte contre l'impunité sont essentielles pour préserver le droit fondamental à la liberté d'expression, garanti par l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966.

La Déclaration de principes de Marrakech proclamée au Forum mondial des droits de l'Homme est fondée sur la conviction centrale que le journalisme est un bien public. La violation des droits des journalistes est par conséquent une attaque contre la société dans son ensemble.

- La protection des journalistes et la lutte contre l'impunité est la responsabilité des Etats et des parlements qui doivent s'engager davantage dans la création de dispositifs d'application du droit international à travers la mise en place de mécanismes nationaux de protection des journalistes et des mesures concrètes de prévention contre la violence et l'adoption de méthodes d'investigation spécialisées et efficaces pour lutter contre l'impunité

- La protection du journalisme exige des dispositions législatives pour protéger la confidentialité des sources d'information, la liberté vis-à-vis d'une surveillance indésirable, des

mesures adéquates pour la sécurité des journalistes indépendamment de leur emploi, de leur statut, de leur sexe, de leur origine ethnique ou de leur statut social, de même que le respect de leur dignité de travailleurs grâce à des contrats et conditions de travail et le droit à être représentés par un syndicat.

- C'est par des dispositions législatives strictes traduisant concrètement le principe selon lequel les attaques contre les journalistes sont des crimes reconnus comme tels par les tribunaux internationaux que l'on pourra effectivement assurer la protection des journalistes.

Les participants appellent les Nations Unies

- à créer des procédures de suivi et de contrôle de la résolution 1738 du conseil de sécurité en 2006 et de la résolution de l'assemblée générale de L'ONU de décembre 2013 et appellent les Etats à la mise en œuvre des différentes recommandations du conseil des droits de l'homme et des rapports du rapporteur spécial pour la protection et la promotion du droit à la liberté d'opinion et d'expression .

- la mise en place d'un mécanisme international spécialisée dans la protection des journalistes et la lutte contre l'impunité qui favorisera la création des mécanismes nationaux et régionaux

- les responsables des organes de presse a assurer leurs responsabilités à travers la formation et le renforcement des capacités des journalistes en matière de sécurité

## **Fiche technique**

Forum thématique sur la protection des journalistes et la lutte contre l'impunité organisé le 28 novembre à Marrakech par le syndicat National de la Presse Marocaine et la Fédération Internationale des Journalistes

Axes du forum :

- les mécanismes internationaux en matière de protection des journalistes ;

- la question de l'impunité et les meilleures pratiques juridiques et judiciaires, procédures de poursuite pour la mise en œuvre de ces mécanismes ;

- La responsabilité des Etats et des organes d'information en matière de réduction des risques encourus par les journalistes dans le cadre de l'exercice de leur métier.

Intervenants : UNESCO , experts internationaux en matière droit et mécanismes internationaux pour la protection des journalistes , Fédération internationale des journalistes ; syndicat nationale de la presse marocaine ; ministre de la communication et porte parole du gouvernement et représentants des organisations syndicales et associations de défense de la liberté d'expression , de la presse et des droits humains nationales , régionales et internationales Venant du monde Arabe , de l'Europe ; de l'Amérique du Nord et de l'Afrique ( Maroc , Grande Bretagne , Irlande , Soudan , Russie , Etats Unis , Palestine , Somalie , République démocratique du Congo , Portugal )

Participants ; journalistes marocains et étrangers , acteurs associatifs , défenseurs des droits de l'homme , parlementaires et représentants de plusieurs institutions nationales et internationales.